



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

---

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD		Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

---

### **Membres absents :**

Madame Océane GODARD	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

---

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Ecole de Production Industrie 21 (EDPI 21) – Demande de subventions de fonctionnement et d'investissement 2024**

L'École de Production Industrielle 21 (EDPI 21) a été créée en juillet 2022 pour répondre au double enjeu de proposer d'une part une formation diplômante et une insertion professionnelle à des jeunes sortis du système scolaire et de répondre d'autre part au besoin de main d'œuvre des entreprises industrielles.

Les Écoles de production sont des établissements d'enseignement technique privés sans but lucratif. Elles souhaitent redonner de réelles perspectives d'emploi à ces jeunes en proposant une pédagogie d'apprentissage basée sur la pratique concrète du métier visé au sein d'un atelier-école et délivrent à l'issue de la formation un diplôme reconnu par l'État. Au niveau national, ce dispositif a montré son efficacité puisque 90% des jeunes entrés en formation en sont ressortis diplômés et, soit ont trouvé un emploi, soit, pour une moitié, ont finalement poursuivi leur parcours de formation vers un diplôme de niveau supérieur.

Après une analyse des besoins de main d'œuvre du bassin d'emploi, l'EDPI 21 s'est orientée vers le métier de l'usinage, pour lequel elle proposera la préparation d'un CAP conducteur d'installation de production en deux ans, qui pourra être prolongé par la préparation d'un bac pro en deux ans.

Pendant cette première année, l'EDPI 21 a recruté son directeur et un maître professionnel pour accueillir sa première promotion d'apprenants dans les locaux du Pôle formation de l'UIMM 21-71, dans l'attente de pouvoir s'installer dans ses propres locaux à construire sur le même site fin 2023. Des premiers investissements ont également été réalisés pour acquérir les machines de production nécessaires au lancement des activités pédagogiques et des séries de fabrication de pièces.

Durant l'année 2024, l'EDPI 21 doit poursuivre son développement en renforçant son équipe d'accompagnement pédagogique et compléter son parc machine avec notamment l'acquisition de machines à commandes numériques correspondant au plus près à ce qu'on trouve dans les ateliers des entreprises.

L'EDPI 21 sollicite Dijon métropole pour une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'accompagner dans sa montée en charge et une subvention d'investissement de 60 000 € sur un montant global d'investissement prévisionnel de 600 000 €.

Il est proposé de verser ces subventions selon les modalités suivantes :

- Pour la subvention de fonctionnement : 35 000 € à la signature de la convention jointe en annexe et 15 000 € sur présentation du bilan annuel de L'École de Production Industrie 21 ;
- Pour la subvention d'investissement : 30 000 € à la signature de la convention jointe en annexe et 30 000 € sur présentation d'un récapitulatif des investissements effectivement réalisés, dès lors qu'ils auront atteint au moins la moitié de l'investissement prévisionnel présenté dans la demande de subvention.

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement de 50 000€ et une subvention d'investissement de 60 000 € à l'École de Production Industrie 21 selon les modalités détaillées dans le présent rapport et dans la convention jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2024.

SCRUTIN    POUR : 37  
              CONTRE : 0  
              DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 1

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN